

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 3a.1.0114 ( Et publication ou affichage du : 1.8.1.9.2.12.14.4.



BUREAU DU COURRIER

#### SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 29 janvier 2014

Pôle Viavino à St Christol

## **DELIBERATION n° 1-01-2014**

**Objet :** Compte Administratif et compte de gestion 2013 Et affectation des résultats 2013 sur le B.P. 2014

	Délégués titulaires		Délégués suppléants
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	Rogé ANDREO
	Joëlle JENIN – VIGNAUD	procuration à Mr BARRAL	Pierre ADOUE
	René CHALOT	présent	Fabrice PECQUEUR
	Marie LEVAUX	présente	Bernard GANIBENC excusé
	Michel MARTIN	procuration à Mr MONTIEL	José PEREZ
	Alain AQUILINA	procuration à Mr HELSEN	Jacques HELSEN présent
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	présent	Jacques GRAU
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS Hervé DIEULEFES	absente excusée procuration à Mr CAPO	Bernadette VIGNON Didier MARTINEZ
	Jean Michel ROUX	absent excusé	Robert PISTILLI
	Richard PITAVAL	procuration à Mr BOLUDA	Patrick LAOUT
	Rémy CAPO	présent	Yves QUESADA
	Bernard BOLUDA	présent	Jean CHARPENTIER
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ	présent	Jean Pierre COULET
,	Luc CLAPAREDE	présent	Laurent JAOUL
	Yvon PELLET	présent	Gilbert PASTOR
	Alain BARRANDON	procuration à Mr PELLET	Jean Luc MEISSONNIER
	Pierre BONNAL	Procuration à Mr LOPEZ	Pierre DUDIEUZERE
	Joël RAYMOND	présent	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	André VEZINHET
	Yvon BOURREL	présent	Christian JEAN
	Claudine VASSAS MEJRI	procuration à Mr BOURREL	José SOROLLA
	Michel GUIBAL	présent	Christophe MORALES
	Cyril MEUNIER	absent	François LIBERTI
	Monique PETARD	présente	Jacques ATLAN

Monsieur Claude BARRAL demande au Comité Syndical d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2013.

Vote à l'unanimité du Compte Administratif 2013.

Il demande au Comité de prendre acte du Compte de Gestion de l'exercice 2013, établi par Monsieur Le Trésorier Payeur Départemental de l'Hérault.

Les résultats du compte de gestion et du compte administratif sont en concordance et s'établissent comme suit :

	Résultat à la clôture exercice 2012	Résultat de clôture exercice 2013	Résultats à affecter à l'exercice 2014
Investissement	8 747.41	15 441.24	15 441.24
Fonctionnement	31 295.42	38 030.56	38 030.56

Le Comité Syndical vote à l'unanimité l'affectation des résultats comme suit :

Excédent de Fonctionnement global cumulé au 31/12/2013	38 030.56 €
Excédent à reporter en recettes de fonctionnement	38 030.56 €
Excédent d'Investissement global cumulé au 31/12/2013	15 441.24 €
Excédent à reporter en dépenses d'investissement	15 441.24 €

Fait et délibéré à Lunel, le 29 janvier 2014.

Pour extrait conforme.

Claude BARRAL.

Le Président

SYNDICAT MIXTE du BASSIN de L'OR 130, chemin de Merles 34400 LUNEL



1 0 FEV. 2014

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 30.4/44 Et publication ou affichage du :.4.8/.2/2014.

BUREAU DU COURRIER



#### SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 29 janvier 2014 Pôle Viavino à St Christol DELIBERATION n° 2-01-2014

Objet : Vote du Budget Primitif 2014

	Délégués titulaires		Délégués suppléants
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	Rogé ANDREO
	Joëlle JENIN – VIGNAUD	procuration à Mr BARRAL	Pierre ADOUE
	René CHALOT	présent	Fabrice PECQUEUR
	Marie LEVAUX	présente	Bernard GANIBENC excusé
	Michel MARTIN	procuration à Mr MONTIEL	José PEREZ
	Alain AQUILINA	procuration à Mr HELSEN	Jacques HELSEN présent
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	présent	Jacques GRAU
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS Hervé DIEULEFES	absente excusée procuration à Mr CAPO	Bernadette VIGNON Didier MARTINEZ
	Jean Michel ROUX	absent excusé	Robert PISTILLI
	Richard PITAVAL	procuration à Mr BOLUDA	Patrick LAOUT
	Rémy CAPO	présent	Yves QUESADA
	Bernard BOLUDA	présent	Jean CHARPENTIER
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ *	présent	Jean Pierre COULET
	Luc CLAPAREDE	présent	Laurent JAOUL
	Yvon PELLET	présent	Gilbert PASTOR
	Alain BARRANDON	procuration à Mr PELLET	Jean Luc MEISSONNIER
	Pierre BONNAL	Procuration à Mr LOPEZ	Pierre DUDIEUZERE
	Joël RAYMOND	présent	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	André VEZINHET
	Yvon BOURREL	présent	Christian JEAN
	Claudine VASSAS MEJRI	procuration à Mr BOURREL	José SOROLLA
	Michel GUIBAL	présent	Christophe MORALES
	Cyril MEUNIER	absent	François LIBERTI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Il présente le B.P. 2014 l'exercice 2013 comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

## 011 Charges à caractère général

Il s'agit des dépenses liées à l'abonnement et aux consommations électriques :

- > de la station de pompage de la Tamariguière
- > de la porte anti-sel de Carnon
- > des bureaux de la cellule technique du SYMBO sis à Lunel

Voté 2013	Mandaté	Lieu de
	2013	consommation
7000	3 737	Tamariguière
	196	Carnon
	954	Bureaux

<u>♦ article 60622 - carburant ......3 000,00 €</u> Cette enveloppe permet l'acquisition du carburant nécessaire à l'utilisation des véhicules de service et du bateau utilisé pour le suivi de la qualité des eaux.

Voté 2013	Mandaté 2013	%
3000	2621	87

Cette ligne sert à financer les produits d'entretien des locaux de la cellule technique.

Voté 2013	Mandaté 2013	%
200	107	54

# 

Fournitures diverses autres que produits d'entretien, fournitures administratives ou dépenses d'alimentation : sondes (400€), débitmètre et matériel pour le bateau (400€) matériel pour ragondins (6 000€)

Voté 2013	Mandaté 2013	%
1500	1983	+ + 100

Voté 2013	Mandaté 2013	%
2500	1069	71

Voté 2013	Mandaté 2013	%
100	20	20

Mandaté 2012	Voté 2013	Mandaté 2013	%	
0	200	0	0	

## TOTAL COMPTE 60:

20 000 €

#### 

Montant du loyer mensuel : 1 262 € au 1er mai 2013.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 baisse du loyer

Voté 2013	Mandaté 2013	%
15150	13 838	91

#### 

location d'un photocopieur

Voté 2013	Mandaté 2013	%
1200	1396	++100

# 

Il s'agit essentiellement de l'entretien du couloir commun.

Pour mémoire budget antérieur:

Voté 2013	Mandaté 2013	%
700	922	++100

Cette ligne finance les réparations des véhicules acquis par le Syndicat mixte.

Voté 2013	Mandaté 2013	%
2000	2 156	++100

## 

..... 9 500,00 €

Cette ligne finance les travaux et aménagements de :

La porte anti-sel de Carnon : grattage 500€

La station de pompage de la Tamariguière : 500€

Le barrage anti-sel de Lunel : graissage 500€

L'entretien des berges par la Régie Emplois Services : 8000€

Pour mémoire budget antérieur:

Voté 2013	Mandaté 2013	%
9500	6390	67

#### article 6156 -maintenance

...... 9 000,00 €

Cette ligne finance la maintenance de : La porte de Carnon : SAUR 3 000€

Le matériel informatique et les logiciels (ADF JVS) : 2 000€

Maintenance SIG : 2 000 €

Site du SYMBO : Grafibox : 500 € Facturation à la feuille du Photocopieur

Voté 2013	Mandaté 2013	%
9000	5545	62

Il s'agit des contrats du Syndicat mixte du bassin de l'Or

Voté 2013	Mandaté 2013	%
7000	4314	62

...... 105 000,00 €

Le CEN dans le cadre des animations DOCOB de Natura 2000 : 6 457 €

PAPI d'Intention : - avance étude hydraulique globale du bassin versant : 84 000 €

- avance étude repères de crues : 10 000 € ( 25 000 €)

Voté 2013	Mandaté 2013	%
14000	7176	51

Voté 2013	Mandaté 2013	%
800	750	94

Cette enveloppe prévisionnelle finance les besoins en formation du personnel.

Voté 2013	Mandaté 2013	9	6
1100	(	0	0

Il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle permettant l'inscription des agents ou élus du Syndicat mixte à toute manifestation qui pourrait intervenir en cours d'année.

Voté 2013	Mandaté 2013	%
100	75	75

♦ article 6188 - autres frais divers......100,00 €

Voté 2013	Mandaté 2013	%
100	70	70

TOTAL COMPTE 61:	149 900 €	

Mise à disposition d'un chargé de mission

Voté	2013	Mandaté	%
0		0	

Indemnité annuelle brute de conseil versée à M. le Payeur départemental de l'Hérault. Voté 2013 Mandaté 2013 354 ++100 350 .....100,00€ article 6226 - honoraires Cette ligne finance d'éventuels honoraires Voté 2013 % Mandaté 2013 100 0 0 Pour mémoire budget antérieur: Voté 2013 % Mandaté 2013 0 0 500 100,00€ Voté 2013 % Mandaté 2013 0 100 0 300,00€ Voté 2013 Mandaté % 2013 500 0 0 Cette enveloppe finance les frais de réceptions. Voté 2013 % Mandaté 2013 2000 2182 ++100 Cette enveloppe est destinée au paiement des différentes parutions et supports d'information du Symbo: Or Info ( 1 000 € pour reproduction ), dépliants divers ( zéro pesticide, plantes exotiques, Natura 2000, animation DOCOB 1000€, tee shirt,...) Voté 2013 Mandaté % 2013 24 4371 18500 

61

%

Mandaté 2013

2150

Ce poste est destiné au remboursement des frais de missions des agents du Syndicat et des

étudiants. Voté 2013

3500

Il s'agit de l'acquisition de timbres postaux pour l'affranchissement de la correspondance.

Voté 2013	Mandaté 2013	%
2500	1466	59

Ce poste comprend à la fois les bureaux du Symbo, mais aussi le poste téléphonique et

internet pour la porte de Carnon et la station de la Tamariguière.

Voté 2013	Mandaté 2013	%
5000	5523	++100

Cette enveloppe finance le nettoyage des bureaux du Syndicat.

Voté 2013	Mandaté 2013	Proposition 2014
2800	3070	++100

Ce poste couvre différentes dépenses :

- Animation 2 Fédérations des Chasseurs dans le cadre de la régulation des ragondins : 4 000 € + paiement pour la capture des ragondins (si 5€ pièce ) : 10 000 € (base 2 000 ragondins)
- Adhésion au CEPRALMAR , RAMSAR, ... ( 600 €) Modélisation du BV 1 000 €
- PAPI : avance animations scolaires (5 000€) + formations aux inondations (6 000 €)
- Projets étudiants : 1 000 €.

Voté 2013	Mandaté 2013	%
21000	16407	78

# **TOTAL COMPTE 62:**

107 400 €

Voté 2013	Mandaté 2013	%
6700	7604	++100

Participation à la taxe foncière des locaux administratifs du SYMBO

Voté 2013	Mandaté 2013	%
2000	2007	++100

Voté 2013	Mandaté 2013	%	
200	0		0

#### TOTAL COMPTE 63:

## 7 100 €

012 Charges de personnel (base : 5 titulaires de la fonction publique, 1 chargé de mission en C.D.D., 1 stagiaire de 6 mois et 1 stagiaire de 3 mois).

Salaires des titulaires + certaines cotisations

Voté 2013	Mandaté 2013	%
109033	115226	++100

# 

Voté 2013	Mandaté 2013	%
2400	2762	++100

Primes des titulaires

Voté 2013	Mandaté 2013	%	
44000	51576		++100

Pour : - le non titulaire : 1 chargé de mission qualité de l'eau

- les stagiaires :1 stagiaire de 6 mois +1 stagiaire de 3 mois

Voté 2013	Mandaté 2013	%
76000	51902	68

#### 

Voté 2013	Mandaté 2013	%
50000	33923	68

## 

45 000,00€

Voté 2013	Mandaté 2013	%
40000	37551	94

## 

Voté 2013	Mandaté	%
	2013	

4500	2540	56	
	– cotisations a	ssurance du pers	sonnel 15 000,000€
Vatá 2012	Mandatá	0/	
Voté 2013	Mandaté 2013	%	
12000	11888	99	
			ent familial 2 000 ,00 €
1 artiolo o too	VOICETHONE	140 du suppleme	2 000 ,00 C
Voté 2013	Mandaté 2013	%	
2800	1862	67	
TOTAL CO	AADED CA		202 400 0
TOTAL CO	MPTE 64:		383 400 €
	- indemnités		5 630.56 €
Voté 2013	Mandaté	%	
	2013		
4600	4573	99	
			100.00 €
			rise en charge des frais réels engagés par M. le
	Syndicat mixt		
Voté 2013	Mandaté 2013	%	
100	86	87	
	subventions a	ux autres organis	mes100.00 €
¥ artiole cood	Subventions at	ax adires organis	mes100.00 €
Voté 2013	Mandaté 2013	%	
5000	5000	100	
TOTAL SO			
TOTAL CO	MPTE 65:	5	830.56 €
	- titres annulés	sur exercices ant	térieurs 100,00 €
	dits inscrits		Réalisations en 2013
500	)€		0 €
<u> </u>			
TOTAL CO	MPTE 67:		100,00 €
TOTAL CO	MDTE ZO		
TOTAL CO	MPIE 68:	Amor	tissements 8 500,00 €

L'ensemble de ces dépenses de fonctionnement s'élève à : 682 230.56  $\epsilon$ 

# SECTION DE FONCTIONNEMENT-RECETTES

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement 2013.

Excédent	31 295.42
2011	50. 7 30 190.30 3000

#### 

Voté 2013	Mandaté 2013	%	
100	119		++100

# 

Voté 2013	Mandaté 2013	%	
50	0		0

### 

Voté 2013	Mandaté 2013	%	
50	0	0	)

#### 

Natura 2000 : 15 000 €

Etude 08 : 8 400 €

PAPI d'Intention : 42 000 €

Voté 2013	Mandaté 2013	%
26600	17201	65

#### 

PAPI d'Intention Contrat de bassin

Voté 2013	Mandaté 2013	%
23300	0	0

174 000.00 €

Voté 2013	Mandaté 2013	%
140399	140399	100

rarticle 74751 participation statutaire group	pements de collectivités	174 000,00 €
EPCI	2013	2014
C. A. Pays de l'Or	44 929 €	55 680 €
C. C. Pays de Lunel	44 929 €	55 680 €
C. C. Grand Pic St Loup	5 612 €	6 960 €
C. A. Montpellier	44 929 €	55 680 €
TOTAL	140 399 €	174 000 €

CEN : Life Lag Nat : 30 000 €

Natura 2000 : 15 000 € Etude 08 : 8 400 €

FEDER pour PAPI: 24 800 €

Voté 2013	Mandaté 2013	%		
24100	16245	67		

Subventions sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau pour les postes de :

Directeur, CM qualité eau, Techn rivières, Zones humides, Vert Demain, Film, Education à l' environnement 124 000 €

Subvention accordée par l'ONEMA pour Vert Demain.

Voté 2013	Mandaté 2013	%
103120	97 921	95

Voté 2013	Mandaté 2013	%
100	10349	++100

Voté 2013	Mandaté 2013	%	
100	0	0	

♦ article 774 subventions exceptionnelles

......100,00€

Voté 2013	Mandaté 2013	%	
100	C	)	0

Crédits inscrits en 2013 : 14 420 €

L'ensemble de ces recettes espérées s'élève à :

682 230.56 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Crédits inscrits en 2013

7 620 €

Crédits inscrits en 2013 4 000 €

Crédits inscrits en 2013 2 800 €

♦ article 2182 – achat matériel véhicule

T GILLOLO E TOE	T GITTOID E TOE GOTTAL THATCHET VEHIOGIC					
Voté 2013	Mandaté 2013	%				
2000	0	0				

	<u>3 - materiel de b</u>	ureau et inform	atique 4 000.00 €
Voté 2013	Mandaté	%	
	2013		
10000	5010	50	
220.10000000000000000000000000000000000			
	l – mobilier		2 000.00 €
Voté 2013	Mandaté	%	
	2013		
1000	0	0	

Film: 5 600 €

Fabrication d'une maquette de bassin versant de l'étang de l'Or dans le cadre du PAPI Intention : 21

700€

Mandaté 2012			Report 2014	
	18317	9492	5600 € film	

## L'ensemble de ces dépenses d'investissement s'élève à 57 141.24 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT -RECETTES

## 

Voté 2011	Mandaté 2011	Voté 2012	Mandaté 2012	Voté 2013	Mandaté 2013
17277	17277	16953	16953	8747	8747
	1_ Ftat				3 000 00 E

Film et Etude 08 I PO

Fill et Etude	9 00 LPO					
Voté 2011	Mandaté 2011	Voté 2012	Mandaté 2012	Voté 2013	Mandaté 2013	
3900	0	6000	0	2000	0	A recevoir

# 

Agence de l'Eau:

- Investissements pour le poste de chargé de mission qualité de l'eau
- PAPI matériel investissement
- Film
- Vert demain

ONEMA: Vert demain

Voté 2013	Mandaté 2013		
14160		0	A recevoir

## 

PAPI : matériel investissement

Voté 2013	Mandaté 2013	%
530	20000	++100

550	20000	TT 100	
	subvention -	-Département	1 000,00 €

Voté 2013	Mandaté	%
	2013	,

4900	4 900	100	
	groupement d	e collectivités	100,00€

Voté 2013	Mandaté 2013	%
100	0	0

Voté 2013	Mandaté 2013	%
100	0	0

	subvention for	nds communautaires	et fonds structurels	7 000.00 €
--	----------------	--------------------	----------------------	------------

Film Etude 08 et PAPI

Voté 2013	Mandaté 2013	%	
2100	0		0

8 500€ en 2013	

#### L'ensemble de ces recettes d'investissement s'élève à 57 141.24 €

#### **RECAPITULATIF B.P. 2014**

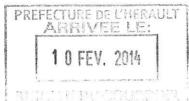
DEPENSES FONCTIONNEMENT	681 863.85	DEPENSES INVESTISSEMENT	57 141.24
RECETTES FONCTIONNEMENT	681 863.85	RECETTES INVESTISSEMENT	57 141.24

Le Président demande au Comité Syndical :

- de voter et d'inscrire au budget primitif de l'exercice 2014, les dépenses et recettes correspondantes, selon la ventilation qui précède,
- de l'autoriser au nom et pour le compte du SYMBO : à solliciter les contributions des partenaires financiers du Syndicat Mixte,
- de l'autoriser à procéder à toute démarche et à signer tout document utile à l'exécution de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote ces propositions à l'unanimité.

Fait et délibéré à Saint Christol, le 29 janvier 2014.



Pour extrait conforme.

Le Président, Claude BARRAL. SYNDICAT MIXTE du BASSIN de L'OR 130, chemin de Merles 34400 LUNEL

Syndicat mixte du bassin de l'Or 130 Chemin des Merles 34400 LUNEL



#### SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 29 janvier 2014 Pôle Viavino à St Christol DELIBERATION n° 3-01-2014

Objet: Reconnaissance Symbo en EPTB

	Délégués titulaires		Délégués suppléants
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	Rogé ANDREO
	Joëlle JENIN – VIGNAUD	procuration à Mr BARRAL	Pierre ADOUE
	René CHALOT	présent	Fabrice PECQUEUR
	Marie LEVAUX	présente	Bernard GANIBENC excusé
	Michel MARTIN	procuration à Mr MONTIEL	José PEREZ
	Alain AQUILINA	procuration à Mr HELSEN	Jacques HELSEN présent
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	présent	Jacques GRAU
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS Hervé DIEULEFES	absente excusée procuration à Mr CAPO	Bernadette VIGNON Didier MARTINEZ
	Jean Michel ROUX	absent excusé	Robert PISTILLI
	Richard PITAVAL	procuration à Mr BOLUDA	Patrick LAOUT
	Rémy CAPO	présent	Yves QUESADA
	Bernard BOLUDA	présent	Jean CHARPENTIER
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ	présent	Jean Pierre COULET
	Luc CLAPAREDE	présent	Laurent JAOUL
	Yvon PELLET	présent	Gilbert PASTOR
	Alain BARRANDON	procuration à Mr PELLET	Jean Luc MEISSONNIER
	Pierre BONNAL	Procuration à Mr LOPEZ	Pierre DUDIEUZERE
	Joël RAYMOND	présent	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	André VEZINHET
	Yvon BOURREL	présent	Christian JEAN
	Claudine VASSAS MEJRI	procuration à Mr BOURREL	José SOROLLA
	Michel GUIBAL	présent	Christophe MORALES
	Cyril MEUNIER	absent	François LIBERTI

Exposé des motifs :

Le bassin versant de l'étang de l'Or est classifié dans le côtier Ouest (CO 17 11) du SDAGE 2010 -2015 Rhône Méditerranée et est composé de 5 sous bassins versants. C'est un territoire dynamique, où vivent 140 000 habitants permanents et près du double l'été. Il est situé entre deux grandes agglomérations (Montpellier et Nîmes), ce qui augmente les pressions exercées sur la ressource en eau et les milieux naturels.

Le bassin de l'Or concentre en effet, tous les enjeux en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. La reconnaissance du Symbo en EPTB renforcera et légitimera son rôle et ses missions de structure intégratrice des politiques de l'eau sur le bassin versant de l'Or. Elle affirmera une meilleure visibilité de l'organisation institutionnelle pour une gestion optimisée de l'eau. Elle permettra une meilleure coordination avec les Syndicats voisins reconnus EPTB, dans la gestion qualitative et dans la prévention des inondations en anticipant une gestion du risque à une échelle plus grande, celle du TRI Mauguio – Montpellier – Lunel – Palavas.

En application du cadre règlementaire en vigueur, la demande du Symbo semble bien conforme aux critères de reconnaissance d'un EPTB.

Les points de conformité portent sur :

- Les statuts du Symbo, c'est un syndicat mixte ouvert;
- Le périmètre d'intervention est cohérent des enjeux identifiés et est quasiment celui du bassin hydrographique classifié dans le SDAGE;
- Le Symbo est doté de la compétence de gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin versant. Dans ce cadre, son objet et son rôle sont de conduire la réflexion et la concertation, réaliser des études globales et assurer l'animation, le suivi et l'évaluation des actions et des mesures liées à l'eau et aux milieux aquatiques sur ce territoire. Ses moyens techniques et financiers existants sont en capacité suffisante pour mener à bien ses missions.

Le Président ouvre la discussion et soumet au vote du Comité syndical le projet de délibération cidessous:

VU le cadre règlementaire, notamment le code de l'environnement articles L 213-12, R 213-49, l'arrêté ministériel du 7 février 2005 et circulaire du 19 mai 2009 précisant les conditions et modalités de mise en œuvre d'une reconnaissance en EPTB et la loi dite Grenelle 2 du 10 juillet 2010,

CONSIDERANT que les statuts, les compétences, les missions et les moyens du Symbo sont en adéquation avec un EPTB,

CONSIDERANT que son périmètre d'intervention est cohérent avec le périmètre hydrographique du bassin côtier (CO.17.11) du SDAGE 2010-2015 Rhône Méditerranée.

Le Comité Syndical du Symbo après en avoir délibéré :

#### Article 1

DECIDE de faire une demande de reconnaissance en EPTB auprès de Monsieur le Préfet coordonateur du bassin Rhône Méditerranée.

AUTORISE le Président à réaliser les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à cette demande de reconnaissance.

Fait et délibéré à Saint Christol le 29 janvier 2014.

Pour extrait conforme.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE du DASSIN de L'OR 130, chemin de Merles

34400 LUNEL

PREFECTURE DE L'HERAULT ABRIVEE LE: Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : المراطط Et publication ou affichage du : المراطط المراطط



1 0 FEV. 2014

mixte du BUREAU DU COURRIER

## SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 29 janvier 2014

Pôle Viavino à St Christol

**DELIBERATION n° 4-01-2014** 

**Objet :** Projet de partenariat avec AgroParitech et IRSTEA sur les pollutions diffuses

	Délégués titulaires		Délégués suppléants
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	Rogé ANDREO
	Joëlle JENIN – VIGNAUD	procuration à Mr BARRAL	Pierre ADOUE
	René CHALOT	présent	Fabrice PECQUEUR
	Marie LEVAUX	présente	Bernard GANIBENC excusé
	Michel MARTIN	procuration à Mr MONTIEL	José PEREZ
	Alain AQUILINA	procuration à Mr HELSEN	Jacques HELSEN présent
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	présent	Jacques GRAU
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS Hervé DIEULEFES	absente excusée procuration à Mr CAPO	Bernadette VIGNON Didier MARTINEZ
	Jean Michel ROUX	absent excusé	Robert PISTILLI
	Richard PITAVAL	procuration à Mr BOLUDA	Patrick LAOUT
	Rémy CAPO	présent	Yves QUESADA
	Bernard BOLUDA	présent	Jean CHARPENTIER
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ	présent	Jean Pierre COULET
	Luc CLAPAREDE	présent	Laurent JAOUL
	Yvon PELLET	présent	Gilbert PASTOR
	Alain BARRANDON	procuration à Mr PELLET	Jean Luc MEISSONNIER
	Pierre BONNAL	Procuration à Mr LOPEZ	Pierre DUDIEUZERE
	Joël RAYMOND	présent	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	André VEZINHET
	Yvon BOURREL	présent	Christian JEAN
	Claudine VASSAS MEJRI	procuration à Mr BOURREL	José SOROLLA
	Michel GUIBAL	présent	Christophe MORALES
	Cyril MEUNIER	absent	François LIBERTI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

L'Irstea (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) et AgroParitech, proposent une collaboration avec le Symbo qui traite la gestion territorialisée de la ressource en eau et des hydro systèmes, en prenant appui sur le bassin versant de l'Or. Ce partenariat prendra la forme d'une convention particulière non-financière pour l'action de recherche SIRHYUS.

#### **Objet de SIRHYUS**

Le projet SIRHYUS (Services d'Information pour la gestion des Ressources Hydriques et leurs Usages) consiste à mettre au point des outils d'aide à la décision pour la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau à partir d'indicateurs basés sur un traitement de données géomantiques élaborées par les partenaires scientifiques ou industriels en les transférant vers une plateforme de services marchands.

Le transfert de la méthode s'effectue en lien avec les besoins réels des acteurs de terrain.

Ce projet est basé sur un consortium entre des grands groupes, des PME et des partenaires scientifiques. Il s'agit d'un projet de recherche et développement collaboratifs financé par le Fonds Unique Interministériel et labélisé par le Pôle de Compétitivité à vocation mondiale EAU.

## Le partenariat envisagé avec le Symbo

Le bassin de l'Etang de l'Or a été retenu du fait de la dynamique urbaine très marquée et de l'intensification des activités agricoles (maraîchage, arboriculture, etc.) sur son territoire. La problématique « pressions diffuses » est donc particulièrement forte sur un milieu vulnérable. De plus, le processus d'élaboration du contrat de milieu actuellement en cours, nécessite la conception et la production d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

Enfin, l'inventaire des données spatiales disponibles sur ce territoire en fait une zone particulièrement attractive pour tester les améliorations ces méthodes, dans un contexte opérationnel favorable.

Le Symbo est donc le partenaire naturel pour mener à bien ce projet en participant à la réalisation de SIRHYUS.

#### Intérêt pour le Symbo

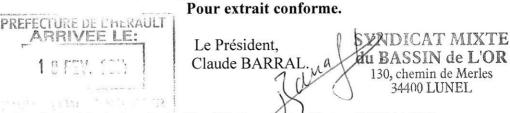
La lutte contre les pollutions diffuses constitue un des enjeux majeurs sur le bassin de l'Or. Il constitue un des axes fort de l'action du Symbo et à travers le futur contrat de bassin des partenaires locaux, les professionnels de l'agriculture, et les gestionnaires publics et privés d'espaces verts, de jardins, ...

Ce projet vient à point nommé renforcer l'expertise du Symbo dans cette thématique. De plus il ouvre des perspectives de coopération durable avec des organismes de recherche montpelliérains basés à proximité du bassin de l'Or qui peuvent intervenir sur notre territoire comme terrain d'expérimentation dans le cadre d'un partenariat gagnant, gagnant. Le principe de développer la coopération avec les organismes d'enseignement et de recherche est une action qui figure d'ailleurs dans le volet E du futur contrat de bassin : « E2 - 12 Favoriser les partenariats avec les milieux universitaires ».

Considérant ces informations, le Président ouvre la discussion et soumet au vote. Après délibération et vote, le Comité Syndical approuve la participation du Symbo au projet SIRHYUS et autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires et signer les documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré à Saint Christol, le 29 janvier 2014.

ARRIVEE LE:



Syndicat mixte du bassin de l'Or 130 Chemin des Merles 34400 LUNEL



#### SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 29 janvier 2014

Pôle Viavino à St Christol

**DELIBERATION n° 5-01-2014** 

**Objet :** Création d'un poste pour le PAPI d'Intention Annule et remplace la délibération N° 2-10-2013

	Annule et remplace la délibération N° 2-10-201		
	Délégués titulaires		Délégués suppléants
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	Rogé ANDREO
	Joëlle JENIN – VIGNAUD	procuration à Mr BARRAL	Pierre ADOUE
	René CHALOT	présent	Fabrice PECQUEUR
	Marie LEVAUX	présente	Bernard GANIBENC excusé
	Michel MARTIN	procuration à Mr MONTIEL	José PEREZ
	Alain AQUILINA	procuration à Mr HELSEN	Jacques HELSEN présent
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	présent	Jacques GRAU
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS Hervé DIEULEFES	absente excusée procuration à Mr CAPO	Bernadette VIGNON Didier MARTINEZ
	Jean Michel ROUX	absent excusé	Robert PISTILLI
	Richard PITAVAL	procuration à Mr BOLUDA	Patrick LAOUT
	Rémy CAPO	présent	Yves QUESADA
	Bernard BOLUDA	présent	Jean CHARPENTIER
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ	présent	Jean Pierre COULET
	Luc CLAPAREDE	présent	Laurent JAOUL
	Yvon PELLET	présent	Gilbert PASTOR
	Alain BARRANDON	procuration à Mr PELLET	Jean Luc MEISSONNIER
	Pierre BONNAL	Procuration à Mr LOPEZ	Pierre DUDIEUZERE
	Joël RAYMOND	présent	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	André VEZINHET
	Yvon BOURREL	présent	Christian JEAN
	Claudine VASSAS MEJRI	procuration à Mr BOURREL	José SOROLLA
	Michel GUIBAL	présent	Christophe MORALES
	Cyril MEUNIER	absent	François LIBERTI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2-10-2013 du 23 octobre 2013.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical, de créer un poste de chargé de mission PAPI d'Intention, poste à temps plein.

Cette mission est liée à l'obtention par le syndicat d'une labellisation PAPI d'Intention, afin de conduire sur le bassin de l'Or des actions de prévention des inondations.

#### Elle consistera à :

- mettre en œuvre une animation territoriale à travers une identification des acteurs concernés (professionnels, agents des collectivités, grand public, ...), et réaliser l'ensemble des actions prévues dans le PAPI d'intention.
- bâtir une stratégie de gestion du risque en bonne intelligence avec les acteurs locaux qui définisse les mesures prioritaires à réaliser (travaux et actions), les futurs Maîtres d'ouvrages et rédiger un PAPI complet permettant de mettre en œuvre cette stratégie.

Cet emploi sera ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou à défaut en application de l'article 3-3 2 de la loi 84-53, aux candidats non titulaires.

L'indice brut de rémunération sera défini en tenant compte du profil de l'agent et de l'échelle indiciaire du cadre des ingénieurs.

A cette rémunération s'ajoute le régime indemnitaire conformément aux dispositions applicables aux agents de ce cadre d'emploi, prévues par la délibération du 30 mars 2010. Ces montants sont indexés sur la progression du point d'indice de la Fonction Publique.

#### Décision

Le Conseil Syndical du SYMBO,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

#### Décide :

#### Article 1

De créer un emploi de Chargé de mission PAPI d'Intention, à temps plein

#### Article 2

Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits des budgets du SYMBO à compter de l'exercice 2014.

#### Article 3

D'autoriser le Président à signer la ou les conventions et tous les actes nécessaires à cet effet.

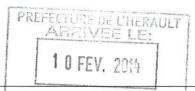
Fait et délibéré à Saint Christol, le 29 janvier 2014.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Claude BARRAL.

SYNDICAT MIXTE du BASSIN de L'OR 130, chemin de Merles 34400 LUNEL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 32./4/44 Et publication ou affichage du : 1.8./2/14.44





#### SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 29 janvier 2014

Pôle Viavino à St Christol

DELIBERATION n° 6-01-2014

Objet : Contrats d'assurances des risques statutaires

	Délégués titulaires		Délégués suppléants
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	Rogé ANDREO
	Joëlle JENIN – VIGNAUD	procuration à Mr BARRAL	Pierre ADOUE
	René CHALOT	présent	Fabrice PECQUEUR
	Marie LEVAUX	présente	Bernard GANIBENC excusé
	Michel MARTIN	procuration à Mr MONTIEL	José PEREZ
	Alain AQUILINA	procuration à Mr HELSEN	Jacques HELSEN présent
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	présent	Jacques GRAU
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS Hervé DIEULEFES	absente excusée procuration à Mr CAPO	Bernadette VIGNON Didier MARTINEZ
	Jean Michel ROUX	absent excusé	Robert PISTILLI
	Richard PITAVAL	procuration à Mr BOLUDA	Patrick LAOUT
	Rémy CAPO	présent	Yves QUESADA
	Bernard BOLUDA	présent	Jean CHARPENTIER
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ	présent	Jean Pierre COULET
and the second second or the second of the s	Luc CLAPAREDE	présent	Laurent JAOUL
	Yvon PELLET	présent	Gilbert PASTOR
	Alain BARRANDON	procuration à Mr PELLET	Jean Luc MEISSONNIER
	Pierre BONNAL	Procuration à Mr LOPEZ	Pierre DUDIEUZERE
	Joël RAYMOND	présent	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	André VEZINHET
	Yvon BOURREL	présent	Christian JEAN
	Claudine VASSAS MEJRI	procuration à Mr BOURREL	José SOROLLA
	Michel GUIBAL	présent	Christophe MORALES
	Cyril MEUNIER	absent	François LIBERTI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Le Président expose :

- L'opportunité pour le syndicat de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurances statutaires garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (C.D.G. 34) le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- Que le C.D.G. 34 peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction au Symbo.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret N° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et relative aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux ;

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or charge le C.D.G. 34 de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accidents du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Fait et délibéré à Saint Christol, le 29 janvier 2014.

Pour extrait conforme.

Claude BÀRRAL.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE du BASSIN de L'OR 130, chemin de Merles 34400 LUNEL

PREFECTURE DE L'HERAULT

1 0 FEV. 2014

BUREAU DU COURRIER

Syndicat mixte du bassin de l'Or 130 Chemin des Merles 34400 LUNEL